

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 28 septembre 2021

Délibération n° 2021 – 28/09/2021 – 7

Orientations budgétaires au titre de l'exercice 2022

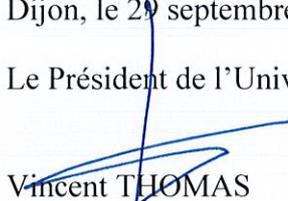
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 11 Membres représentés : 10 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 20 Contre : 1
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les orientations budgétaires et la répartition des grandes masses au titre de l'exercice 2022.**

Dijon, le 29 septembre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Orientations budgétaires et répartition des grandes masses 2022

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

2022

**UNIVERSITE
DE
BOURGOGNE**

[ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET REPARTITION DES GRANDES MASSES 2022]

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 SEPTEMBRE 2021**

TABLEAUX DE TRAVAIL : Données arrêtées au 10 septembre 2021

